

NOTRE PRÉSENCE EN RÉGION

Date de création : 27/08/2020
Date de première publication : 15/09/2020
Date de version publiée : 15/09/2020

LES MISSIONS DU·DE LA DÉLÉGUÉ·E RÉGIONAL·E

Le·a délégué·e régional·e est le·a premier·e interlocuteur·rice politique de nos adhérents et partenaires en régions. Il·elle est notamment chargé·e de :

- Représenter officiellement le CNEA auprès des acteurs institutionnels locaux ;
- Animer le réseau des adhérents et des partenaires sur les territoires.

Le mandat de délégué régional est un mandat bénévole. Les délégué·es régionaux·ales se réunissent 4 fois par an lors des Comités des Régions présidés par le Vice-Président en charge des régions.